



CYBERGUN

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4 616 418 €

**40, BOULEVARD HENRI SELLIER
95120 SURENES -FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

RELATIF A EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Cybergun** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1.4 de l'annexe « Information comparative » qui expose la durée exceptionnelle de 21 mois concernant l'exercice comparatif clos le 31 décembre 2020.
- Les notes 1.1.2.1 « Structuration de l'activité militaire » et 1.6.4 « Entrée dans le périmètre » de l'annexe des comptes consolidés qui exposent les modalités de d'intégration de Valantur dans le groupe Cybergun.

- La note 1.1.1.2 de l'annexe « Fin du contrat d'OCABSA » décrit les impacts dans les capitaux propres de la comptabilisation de l'indemnisation « penalty cash » liée au financement obligataire ABO.
- La note 5.6 de l'annexe « résultat financier » qui décrit les impacts en compte de résultat :
 - des « frais d'engagement » liés au contrat ABO II ;
 - des instruments financiers hybrides (contrats OCEANES).

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Estimations comptables importantes

- Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur du goodwill selon les modalités décrites dans la note « Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné :

- les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et les hypothèses utilisées,
- que les notes 3.1 « Goodwill » et 1.8 « Goodwill » de l'annexe qui décrivent les principes et méthodes comptables relatifs au goodwill donnent une information appropriée. Ces estimations reposent, pour certaines d'entre-elles, sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Instrument financier hybride (contrats OCEANES)

La société fait appel à des contrats de financement de type OCEANES (Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes) au cours de l'exercice. Dans ce cadre la société apprécie à la clôture l'impact de la différence entre la valeur du passif financier éteint et la juste valeur des actions remises au moment de la conversion. Cette différence est comptabilisée en résultat financier comme décrit dans la note 1.13.4 « Emprunt obligataires convertibles en actions de la société ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce calcul et sa correcte retranscription dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

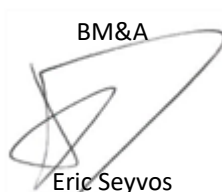
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 21 juin 2022

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Seyvos

Membres de la Compagnie régionale de Paris



États financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021

40 Boulevard Henri Sellier – France
www.CYBERGUN.com

Sommaire

Sommaire	2
Bilan consolidé.....	1
Compte de résultat consolidé	2
Résultat global	3
Tableau de variation des capitaux	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes	6
1 INFORMATIONS GENERALES	6
1.1 Faits marquants de l'exercice	6
1.1.1 <i>Finalisation du programme de désendettement</i>	6
1.1.1.1 Finalisation du programme de remboursement de la dette financière et reconstitution d'un, actionnariat de référence	6
1.1.1.2 Fin du programme d'OCABSA	6
1.1.1.3 Renforcement et autres opérations affectant les fonds propres de la société	7
1.1.2 <i>Actualité de l'activité militaire</i>	7
1.1.2.1 Structuration de l'activité militaire	7
1.1.2.2 Nouveau partenariat industriel avec la société RUAG Défense France	8
1.1.2.3 Gain, en co-traitance avec THALES du marché SINETIC	8
1.1.2.4 Premier contrat auprès d'une agence fédérale américaine	8
1.1.3 <i>Renforcement de la gouvernance</i>	9
1.1.4 <i>Impact de l'épidémie de COVID19 sur l'activité de la société</i>	9
1.2 Changement de méthode ou de présentation	10
1.3 Referentiel et methodes comptables	10
1.3.1 <i>Norme IFRS, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire en 2021</i>	10
1.3.2 <i>Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir de 2022 et non anticipés par le Groupe 10</i>	10
1.4 Information comparative	11
1.5 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	11
1.5.1 <i>Convention du coût historique</i>	11
1.5.2 <i>Utilisation d'estimations et du jugement</i>	11
1.5.2.1 Estimations	11
1.6 Périmètre de consolidation	12
1.6.1 <i>Principes comptables</i>	12
1.6.2 <i>Jugements significatifs exercés dans l'analyse du contrôle</i>	13
1.6.3 <i>Liste des filiales au 31 décembre 2021</i>	13
1.6.4 <i>Entrée dans le périmètre</i>	14
1.6.5 <i>Exclusion de périmètre</i>	15
1.7 Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère	15
1.7.1 <i>Conversion des états financiers des filiales étrangères</i>	15
1.7.2 <i>Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères</i>	15
1.7.3 <i>Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères</i>	15
1.8 Goodwill	15
1.9 Immobilisations incorporelles	15
1.9.1 <i>Brevets et licences</i>	16
1.9.2 <i>Frais de recherche et développement</i>	17
1.9.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	17
1.10 Immobilisations corporelles	17
1.11 Contrats de location	18

1.12	Perte de valeur des actifs corporels et incorporels	19
1.13	Actifs et passifs financiers	19
1.13.1	<i>Prêts et créances</i>	20
1.13.2	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	20
1.13.3	<i>Instruments dérivés</i>	21
1.13.4	<i>Emprunt obligataires convertibles en actions de la société</i>	21
1.13.5	<i>Emprunts et autres passifs financiers</i>	21
1.14	Provisions	21
1.15	Stocks	22
1.16	Avantages accordés aux salariés	22
1.16.1	<i>Engagements de retraite</i>	22
1.16.2	<i>Paiements fondés en actions</i>	23
1.17	Chiffre d'affaires consolidé	23
1.17.1	<i>Comptabilisation du chiffre d'affaires</i>	23
1.17.2	<i>Revenus de la vente de biens et d'équipements connexes</i>	24
1.17.3	<i>Revenus des activités de service</i>	24
1.18	Coût des achats	24
1.19	Autres éléments opérationnels non courants	24
1.20	Coût du financement et autres charges et produits financiers	24
1.21	Impôts	25
1.22	Impôt exigible	25
1.23	Impôts différés	25
1.24	Résultat par action	26
1.25	Capitaux propres	26
2	GESTION DU RISQUE FINANCIER	26
2.1	Risque de crédit	26
2.2	Risque de liquidité	26
2.3	Risque de marché	27
2.4	Risque de change	27
3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	28
3.1	Goodwill	28
3.2	Immobilisations incorporelles	28
3.3	Immobilisations corporelles	28
3.4	Droits d'utilisaton	29
3.5	Actifs financiers non courants	29
3.6	Actifs d'impôts différé	29
3.7	Stock de marchandises	29
3.8	Créances clients	30
3.9	autres actifs courants	31
3.10	Trésorerie et équivalent de trésorerie	31
4	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	31
4.1	Capital social	31
4.2	Emprunts et dettes financières	33
4.2.1	<i>Emprunts et dettes financières à long terme</i>	33
4.2.2	<i>Emprunts à court terme</i>	33
4.3	Provisions a long terme et court terme	34
4.4	Fournisseurs et autres passifs courants	34
5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	35
5.1	Chiffre d'affaires et marge brute	35
5.2	Salaires et charges	35
5.3	Charges externes	36
5.4	Dotations aux amortissements et provisions	36
5.5	Autres produits et charges opérationnels non courants	36
5.6	Résultat financier	37
5.7	Charges d'impôts	38

6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	39
6.1	Engagements hors bilan	39
6.1.1	<i>Existence d'emprunts assortis de clause de covenants</i>	39
6.1.2	<i>Autres engagements hors bilan</i>	39
6.2	Parties liées	39
6.2.1	<i>Avenant à une convention de fiducie-gestion entre la Société, RESTARTED INVESTMENT et HBR INVESTMENT GROUP</i>	39
6.2.2	<i>Protocole transactionnel entre la Société et un dirigeant</i>	39
6.2.3	<i>Contrat de cession de titres entre la Société et un dirigeant</i>	40
6.2.4	<i>Convention de trésorerie entre la Société et HBR Investment Group</i>	40
6.2.5	<i>Convention de prestation de services entre la Société et RI</i>	40
6.2.6	<i>Convention de compte courant entre la Société et RI</i>	41
6.2.7	<i>Convention de compte courant entre la Société et BM Invest</i>	41
6.2.8	<i>Bail entre la Société et Renaissance</i>	41
6.2.9	<i>Convention de fiducie entre la Société et RI</i>	42
6.2.10	<i>Rémunération des mandataires sociaux</i>	42
6.3	Distribution de dividendes	42
6.4	Honoraires des commissaires aux comptes	42
7	Evènements post-clôture	43
7.1	Opération de rapprochement entre CYBERGUN et VERNEY CARRON	43
7.2	Nouveau contrat dans les systèmes d'entraînement des forces	43
7.3	Extension de la coopération avec EVIKE	43
7.4	Impact de la crise Russo-Ukrainienne sur l'activité de la société	44
7.5	Incidences de la crise du COVID-19	44

Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	3.1	3 743	2 635
Immobilisations incorporelles	3.2	5 462	2 802
Immobilisations corporelles nettes	3.3	5 369	3 919
Droits d'utilisation	3.4	5 012	1 890
Autres actifs financiers non courants y compris dérivés	3.5	546	331
Actifs d'impôt différé	3.6	720	351
Actifs non courants		20 854	11 929
Stocks	3.7	20 158	8 368
Créances clients	3.8	8 141	3 863
Autres actifs courants	3.9	8 476	8 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10	6 226	7 117
Actifs courants		43 000	27 813
Total des actifs		63 853	39 742

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		33 582	19 808
Dettes financières long terme	4.2	4 143	-
Dettes droits d'utilisation à long terme		3 006	1 276
Avantages du personnel et assimilés	4.3	671	38
Provisions non courantes	4.3	14	30
Passifs non courants		7 834	1 343
Dettes financières court terme	4.2	762	6 080
Dettes droits d'utilisation à court terme		1 770	677
Provisions courantes	4.3	246	296
Avantages du personnel	4.3	-	20
Dettes fournisseurs	4.4	11 006	5 635
Passifs d'impôt exigible		20	80
Autres passifs courants	4.4	8 634	5 803
Passifs courants		22 437	18 591
Total des capitaux propres et passifs		63 853	39 742

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 moi
Chiffres d'affaires	5.1	33 040	40 268
Autres produits de l'activité		0	
Coût des achats	5.1	(24 418)	(29 732)
Salaires et charges sociales	5.2	(3 367)	(8 301)
Autres achats et charges externes	5.3	(4 297)	(8 262)
Autres impôts et taxes		(39)	(205)
Amortissements et provisions	5.4	(425)	(2 050)
Autres produits et charges d'exploitation		574	275
Résultat opérationnel courant		1 068	(8 007)
Autres éléments opérationnels non courants	5.5	(2 329)	(2 621)
Dotations aux dépréciations des goodwill		-	
Résultat opérationnel		(1 261)	(10 628)
Coût de l'endettement financier brut	5.6	(48)	(1 238)
Produits net des charges financières	5.6	(6 191)	(7 564)
Résultat financier net		(6 239)	(8 803)
Quote-part des résultats des entreprises associées			
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		(7 500)	(19 431)
Produits (charges) d'impôts	5.7	285	(400)
Résultat Net des activités poursuivies		(7 215)	(19 831)
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			
Résultat net		(7 215)	(19 831)
Part revenant aux minoritaires		13	(7)
Résultat net de l'exercice		(7 228)	(19 824)
Résultat net par action		(0,000157)	(0,000003)
Résultat net par action dilué		(0,000157)	(0,000003)

(* Conformément à l'IAS 33, le résultat par action a été déterminé, avec effet rétrospectif, en tenant compte des augmentations de capital intervenues au cours de la période. Concernant le résultat dilué, il tient compte des engagements totaux des contrats de financement.
NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Résultat global

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 mois
Résultat net	(7 215)	(19 831)
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	(680)	686
Variation de juste valeur des instruments financiers		
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	(680)	686
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite		
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite		
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(680)	686
Résultat global	(7 895)	(19 144)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Tableau de variation des capitaux

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 01/04/2019	28 572	6 659	(27 821)	2 334	(9 393)	350	30	380
Affectation de résultat			(9 393)		9 393	-		-
Résultat Net part du groupe					(19 824)	(19 824)	(7)	(19 831)
Ecart de conversion			(621)	686		65		65
Augmentation de capital en numéraire	4	8				12		12
Augmentation de capital s/ conversion d'OCEANES en actions	15 836	6 771	1 453			24 060		24 060
Augmentation de capital s/ conversion de commitment fees en actions	5 255	3 045				8 300		8 300
Augmentation de capital par incorporation de créances	44 536	1 733	(43 966)			2 303		2 303
Regroupement de titre (8)						-		-
Réduction de capital (8)	(93 606)		93 606			-		-
Autres (9)			4 508			4 508	10	4 518
Capitaux propres au 31/12/2020	596	18 216	17 767	3 021	(19 824)	19 775	33	19 808
Affectation de résultat			(19 824)		19 824	-		-
Résultat Net part du groupe					(7 228)	(7 228)	13	(7 215)
Ecart de conversion			57	(678)		(621)	(1)	(623)
Augmentation de capital s/ conversion d'OCEANES en actions	9 837	4 059				13 896		13 896
Exercice de BSA BSA K1	72	381				453		453
Exercice de BSA E	1 285	4 759				6 044		6 044
Augmentation de capital par incorporation de créances	63	192				255		255
Réduction de capital du 9 novembre 2021	(4 833)		4 833			-		-
Réduction de capital du 16 novembre 2021	(2 404)		2 404			-		-
Entrée de périmètre			(188)			(188)	836	647
Annulation pénalité Cash ABO			(2 896)			(2 896)		(2 896)
Juste valeur rémunération OCEANE ABO			2 200			2 200		2 200
Juste valeur BSA E			1 209			1 209		1 209
Autres	-	-	(249)	-	-	(249)	52	(197)
Capitaux propres au 31/12/2021	4 616	27 606	5 312	2 343	(7 228)	32 649	933	33 582

Les opérations d'augmentation et de réduction de capital sont décrites dans la note 4.1 capital social.

Les autres impacts sur les réserves consolidées correspondent principalement à la quote-part du dérivé passif lié aux BSAE exercé au cours de l'exercice reconnue en capitaux propres (1.2 M€) et à l'impact de la norme IFRS 9 sur la juste valeur des charges liées à conversions d'OCEANE (2.2 M€), compensés par le reclassement en réserve des charges comptabilisées dans les compte sociaux au titre des pénalités de conversion sur OCEANE (-2,9 M€).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2021
RESULTAT NET	(7 215)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	997
Charges (produits) d'impôt	285
Opérations non cash liées à ABO	6 800
Coût de l'endettement financier	48
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	915
Variation des créances	(2 274)
Variation des stocks	(12 224)
Variation des dettes	4 998
Variation du besoin en fonds de roulement	(9 500)
Impôts versés	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(8 586)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(2 559)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(208)
Décaissement sur acquisition immobilisations financières	(42)
Encaissement sur cession immobilisations financières	23
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(691)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 476)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital en numéraire	453
Augmentation de capital sur conversion d'OCEANES	11 000
Encaissements provenant d'emprunts	21
Remboursement d'emprunt	(10)
Remboursement dettes droit d'utilisations	(661)
Intérêts sur dette droits d'utilisations	(56)
Intérêts financiers nets versés	10
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10 757
VARIATION DE TRESORERIE	(1 305)
Incidences des variations de taux de change	362
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE	7 094
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6 151

Concernant l'estimation de la trésorerie nette nous renvoyons le lecteur vers la note 3.10

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Notes annexes

1 INFORMATIONS GENERALES

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150).

CYBERGUN est coté sur Euronext Growth (Ex Alternext) depuis le 30 janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mai 2022.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 FINALISATION DU PROGRAMME DE DESENETTEMENT

1.1.1.1 Finalisation du programme de remboursement de la dette financière et reconstitution d'un actionnariat de référence

En décembre 2021, CYBERGUN a annoncé la fin du programme d'équitization de sa dette financière. Ce programme prévoyait un apurement (au plus tard le 1 décembre 2024) d'un montant de dettes de 7.9 M€, répartis entre :

- 6,2 M€ de dette (obligataire et CECA¹) pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitization seraient revendues sur le marché par une fiducie ;
- 1,7 M€ de dette à l'égard de RESTARTED INVESTMENT pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitization seraient conservées par RESTARTED INVESTMENT afin de reconstituer un actionnariat de référence, étant précisé que ces 1,7 M€ ne seraient équitizés qu'après apurement total des 6,2 M€ précédemment cités.

Conformément à ses engagements de reconstitution d'un actionnariat de référence, après avoir racheté et équitizé la créance de 1.7 M€ détenue par sa filiale à 100% RESTARTED INVESTMENT, HBR INVESTMENT GROUP a annoncé post opération le 1^{er} décembre 2021 représenter plus de 20% du capital de CYBERGUN.

A la date de publication de ce rapport, la société HBR INVESTMENT GROUP détient 20.9 % du capital de CYBERGUN.

1.1.1.2 Fin du programme d'OCABSA

Le 31 novembre 2021, conformément à ses engagements, CYBERGUN a résilié le contrat d'OCABSA contracté auprès du fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securitization Fund géré par le groupe Alpha Blue Ocean (ABO). Dans le cadre de cette opération et conformément à son engagement, le partenaire de la société a fait part de sa décision de conserver entre 15% et 19% du capital de CYBERGUN à long terme.

Depuis la signature du contrat en octobre 2019, le contrat d'OCABSA ABO II a permis à CYBERGUN de lever à travers le marché 31 M€ dont 11 M€ en 2021 ayant permis de financer (i) la stratégie de reconstitution des stocks dans un environnement difficile lié à la pandémie ainsi que (ii) le développement des activités militaires.

¹ Comité des Etablissements de Crédit et Assimilés

Le contrat avec ABO prévoit la possibilité pour le porteur lorsque le prix de conversion devient inférieur au nominal des actions de demander le remboursement de tout ou partie des obligations qu'il détient en trésorerie. Dans le cas où le remboursement en trésorerie ne serait pas demandé, l'émission de nouvelles actions ne pouvant se faire à un cours inférieur au nominal (0,0001 € dans le cas de CYBERGUN à la date de publication de ce rapport), le contrat prévoit un mécanisme d'indemnisation pour EHGO qui reçoit alors un paiement complémentaire soit en espèces, soit en actions, à la main de CYBERGUN.

A la clôture, le montant de l'indemnisation (cash penalties), rémunéré en actions, s'élève à 2.9 M€ enregistré dans les comptes sociaux en charges exceptionnelles (contrepartie capital social).

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, l'indemnisation est annulée du compte de résultat et enregistrée en moins des capitaux propres (application IFRS 9 et IAS 32) dans un compte de réserve (impact de -2.9 M€).

1.1.1.3 Renforcement et autres opérations affectant les fonds propres de la société

Au cours de l'exercice 2021, les fonds propres de CYBERGUN ont été renforcés à hauteur de 17.8 M€ à travers les opérations suivantes :

- Equitization des dettes obligataires et CECA apportées en fiducie	4.8 M€
- Equitization de la dette financière RESTARTED INVESTMENT	1.7 M€
- Conversions ABO	11.0 M€
- Autres opérations diverses non significatives	0.3 M€

Par ailleurs en juillet 2021, CYBERGUN a annoncé un regroupement de titres ramenant le nombre d'actions en circulation de 18 600 349 243 titres avant opération à 2 447 414 titres post opération soit une parité de regroupement de 7 600 actions anciennes pour 1 action nouvelle. Depuis le 1er jour de cotation des actions nouvelles (9 septembre 2021), le code ISIN de l'action CYBERGUN est FR0014004QR6.

Enfin, CYBERGUN a procédé les 9 et 16 novembre 2021 à des opérations de réduction de la valeur nominale de son action, ramenant successivement le nominal de l'action CYBERGUN de 0.76 € à 0.26 € puis de 0.26 € à 0.10 €.

Au 31 décembre 2021, le capital social de CYBERGUN s'élève à 4 616 418 €, et est constitué de 46 164 180 actions d'un nominal de 0.10 €.

1.1.2 ACTUALITE DE L'ACTIVITE MILITAIRE

1.1.2.1 Structuration de l'activité militaire

Au cours de l'exercice 2021, les groupes CYBERGUN et VALANTUR ont renforcé leur relation avec l'entrée de CYBERGUN au capital de VALANTUR marquant l'achèvement d'un processus de rapprochement initié en 2020.

VALANTUR est un groupe de haute technologie spécialisé dans la fabrication de sous-ensembles, de moyens et de servitudes destinés à l'aéronautique. Équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique civile et militaire, notamment sur des appareils de très haute technologie, le Groupe VALANTUR sous-traite également pour plusieurs grands noms dans les secteurs de l'énergie, du médical, du pétrole et de la Défense.

Début 2020, CYBERGUN et VALANTUR ont engagé une première phase de rapprochement avec la création d'ARKANIA, filiale commune regroupant un bureau d'études et ayant vocation à produire pour les deux partenaires des équipements « made in France ». La deuxième phase du projet a été achevée fin 2020 avec l'acquisition par ARKANIA d'un site de production d'une superficie de plus de 10 000 m².

En mars 2021, une nouvelle étape du partenariat est franchie à l'occasion du refinancement de VALANTUR. Dans le cadre de la sortie de Bpifrance, CYBERGUN s'est engagé à devenir le nouveau soutien financier de VALANTUR et a ainsi pris 18.9 % du capital du Groupe.

Fin 2021, CYBERGUN a annoncé le succès de la dernière phase de ce rapprochement, à travers l'acquisition du contrôle capitalistique de VALANTUR. CYBERGUN a ainsi porté sa participation dans le Groupe VALANTUR de 18,9% à près de 50,1% du capital, le solde restant détenu par Emmanuel et Frédéric COURAUD, les fondateurs et dirigeants historiques du groupe. Cette acquisition génère dans le bilan consolidé un goodwill de 1 M€.

CYBERGUN a ainsi finalisé un processus stratégique d'intégration verticale qui va permettre à son pôle militaire d'offrir une prestation totalement maîtrisée, depuis la chaudronnerie d'aluminium jusqu'à la vente au client final en passant par la conception, la production de pièces et l'assemblage de répliques d'armes. D'ici à fin 2022, les activités militaires du Groupe devraient compter plus de 130 collaborateurs et générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 M€.

Les modalités comptables de cette entrée de périmètre sont décrites dans la note 1.6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.2.2 Nouveau partenariat industriel avec la société RUAG Défense France

En janvier 2021, la société a annoncé un contrat de sous-traitance avec RUAG Défense France (RDF), filiale française de RUAG Simulation & Training. Ayant remporté un appel d'offres pour livrer une quinzaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères lancé par un pays européen membre de l'OTAN, RDF a en effet souhaité confier la réalisation des répliques d'armes pour ces simulateurs à CYBERGUN.

Ce contrat de sous-traitance est estimé à un montant de 2 M€ étalés sur deux ans, et porte sur la fabrication et la livraison d'environ 350 répliques d'armes dont des armes légères, des mitrailleuses et près de 400 accessoires associés.

Les premières livraisons relatives à ce contrat ont été effectuées sur le deuxième semestre de l'exercice.

1.1.2.3 Gain, en co-traitance avec THALES du marché SINETIC

En juin 2021 CYBERGUN a annoncé avoir remporté auprès de la Direction Générale de l'Armement (DGA), et en co-traitance avec son partenaire THALES, le marché d'entraînement au tir sur armes légères d'infanterie SINETIC destiné à moderniser les capacités et renforcer la sécurité des soldats lors des entraînements.

Ce vaste programme qui couvre les besoins de formation des trois armées sera déployé sur une période d'environ 10 ans et, selon l'Appel d'Offres pour un besoin allant jusqu'à 80 sites à équiper, dont 5 en outre-mer. La première livraison est prévue en 2023, pour équiper les 2 premiers sites de l'Armée de Terre.

Il s'agit du plus gros contrat jamais signé par CYBERGUN dans le domaine stratégique de l'entraînement des forces.

1.1.2.4 Premier contrat auprès d'une agence fédérale américaine

En septembre 2021, la société a annoncé le gain de son premier contrat majeur avec une agence fédérale dépendant du ministère de l'intérieur américain (Department of Homeland Security - DHS). Ce contrat, d'une valeur de 600 K\$, a porté sur la fourniture de répliques de Glock 19 Gen5 6mm qui devaient être livrés avant le 15 octobre 2021. A noter que ce contrat pourra être étendu à d'autres agences fédérales rattachées au DHS.

Au-delà de ce premier contrat, l'enregistrement de CYBERGUN à travers sa nouvelle filiale ARKANIA USA auprès de l'administration américaine, permet désormais à la société d'être destinataire et soumissionnaire autorisé pour les appels d'offres fédéraux dans les domaines de la Défense et de la Sécurité. Cette nouvelle filiale militaire américaine s'inscrit pleinement dans la stratégie de déploiement du groupe CYBERGUN dans les domaines stratégiques et porteurs de la Défense et de la Sécurité.

1.1.3 RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

À l'occasion des opérations de rapprochement entre CYBERGUN et VALANTUR, CYBERGUN a décidé de renforcer sa gouvernance en nommant Emmanuel COURAUD, administrateur de CYBERGUN, vice-président du Conseil d'administration de CYBERGUN et représentant de CYBERGUN au sein de VALANTUR.

1.1.4 IMPACT DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID19 SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La société CYBERGUN surveille étroitement l'activité économique associée à l'épidémie de Covid-19 qui a un impact direct sur ses activités. Les impacts de la crise du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière du Groupe sont présentés dans le rapport de gestion.

Dans ce contexte de crise, le Groupe a été particulièrement attentif aux traitements dans les comptes des principaux enjeux et effets de la crise sanitaire pour lesquels les principes comptables IFRS utilisés lors des clôtures précédentes ont été appliqués selon un principe de permanence des méthodes, et ce plus particulièrement sur les sujets suivants :

Pertes de valeurs sur actifs non financiers

La dépréciation éventuelle des actifs non financiers, notamment les goodwill et les titres d'entités mises en équivalence a été examinée. Le Groupe a ainsi réalisé, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, un test de dépréciation sur les goodwill, ainsi que sur les autres actifs non financiers pour lesquels il existe des indicateurs de pertes de valeur potentielles.

Actifs d'impôt différé

Les positions d'actifs d'impôt différé ont été revues afin de s'assurer de leur caractère recouvrable au travers des résultats taxables futurs. Les impôts différés actifs reconnus historiquement aux Etats-Unis ont été diminués de 0,4 M€ au 31 décembre 2020. Ils s'élèvent au 31 décembre 2021 à 0.3 M€.

Provisions

Le Groupe a passé en revue l'existence d'obligations actuelles devant donner lieu à la comptabilisation de provisions. Aucune nouvelle provision n'a été comptabilisée en lien avec cette crise.

Classement des effets de la crise du COVID-19 au sein du compte de résultat

Le principe retenu par le Groupe pour le classement des produits ou des charges au sein des postes récurrents ou non récurrents du compte de résultat est resté inchangé. Les charges directement liées à cette crise sont toutes classées, selon leur nature, dans le résultat opérationnel courant conformément aux recommandations formulées par l'ANC à l'occasion de cette crise, et ce, indépendamment de la pratique du Groupe qui consiste à présenter en-dessous du résultat opérationnel courant les éléments à caractère inhabituel, anormal, peu fréquent et significatif.

Parmi les effets de la crise du COVID-19, la société a notamment identifié :

- Une forte tension sur les opérations d'achats de marchandises résultant de la fermeture des frontières asiatiques
- Sur l'ensemble de l'exercice, le groupe pour maintenir un certain dynamisme commercial, subi une tension sur les marges résultant de prix de vente tirés vers le bas dans un contexte économique difficile

Par ailleurs, dans ce contexte sanitaire incertain, la Société suit attentivement la situation et a pris les mesures appropriées pour protéger au mieux la santé de ses collaborateurs, ainsi que, dans la mesure du possible, celle de ses clients, fournisseurs et sous-traitants.

1.2 CHANGEMENT DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode ou de présentation n'a été effectué.

1.3 REFERENTIEL ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement délégué (UE) n° 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de CYBERGUN sont fournies pour les deux derniers exercices 2020 et 2021 et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2021, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2021 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous.

1.3.1 NORME IFRS, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLICABLES DE FAÇON OBLIGATOIRE EN 2021

- Amendements IFRS 9 – Instruments Financiers ; IAS 39 – Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation ; IFRS 7 - Instruments Financiers – Informations à fournir ; IFRS 4 – Contrats d'assurance et IFRS 16 – Contrats de location : réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2).
- Amendements IFRS 16 – Contrats de location : allègements de loyers liés à la crise du COVID au-delà du 30 juin 2021.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Dans sa décision d'avril 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a clarifié à quelle période de service une entité doit allouer certains avantages du personnel dans le cadre de régimes à prestations définies (IAS 19 – Avantages du personnel). Les impacts de cette décision sont peu significatifs pour le Groupe et ont été comptabilisés en capitaux propres.
- Dans sa décision de mars 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a clarifié le traitement comptable des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé en mode SaaS («Software as a Service»). Cette décision n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.
-

1.3.2 NORMES IFRS, AMENDEMENTS OU INTERPRETATIONS APPLICABLES A PARTIR DE 2022 ET NON ANTICIPES PAR LE GROUPE

- Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers : classification des passifs en courant et non courant ;
- Amendements IAS 16 – Immobilisations corporelles : produits générés avant l'utilisation prévue.
- Amendements IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires et coûts d'exécution des contrats ;

- Amélioration annuelle des IFRS – Cycle 2018 – 2020 ;
- IFRS 17 – Contrats d’assurance (incluant amendements) ;
- Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers et guide d’application pratique de la matérialité : informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements IAS 8 – Méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs : définition des estimations comptables ;
- Amendements IAS 12 – Impôts sur le résultat : impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d’une même transaction.

Ces normes et amendements n’ayant pas encore été adoptés par l’Union européenne, il s’agit d’une traduction libre. Les analyses des incidences de l’application de ces normes, amendements et améliorations sont en cours.

1.4 INFORMATION COMPARATIVE

Pour mémoire, L’Assemblée Générale des actionnaires a voté, en octobre 2019, un changement de la date de clôture de l’exercice fiscal au 31 décembre contre le 31 mars précédemment afin de faciliter l’administration des entités du groupe d’un point de vue réglementaire, comptable et fiscal. Par conséquence, l’exercice ouvert le 1er avril 2019 a une durée exceptionnelle de 21 mois pour clôturer au 31 décembre 2020.

Afin d’optimiser la lecture des comptes 2021, la société propose ci-dessous une vision des comptes 2021 vs le pro forma 2020 12 mois publié dans le cadre du RFA des comptes du 31 décembre 2020.

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Chiffres d'affaires	33 040	23 526
Résultat opérationnel courant	1 068	(5 312)
Résultat opérationnel	(1 261)	(6 891)
Résultat financier net	(6 239)	(7 647)
Résultat net de l'exercice	(7 228)	(14 938)

1.5 BASE D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.5.1 CONVENTION DU COUT HISTORIQUE

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l’exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d’actifs et de passifs financiers définis par la norme IFRS 9.

1.5.2 UTILISATION D’ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

1.5.2.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l’utilisation d’estimations et d’hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l’évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l’exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill (se reporter à la Note 1.7 et 3.1), des immobilisations corporelles (se reporter à la Note 1.3, 1.9 et 3.3) et incorporelles (se reporter à la Note 1.8, 1.11 et 3.2) ; et, dans le contexte de la crise du COVID-19, la prise en compte des incertitudes relatives à l'estimation de ces valeurs recouvrables et la sensibilité de celles-ci aux changements possibles des hypothèses clés ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (se reporter à la Note 1.13 et 1.15).

1.5.2.2 Jugements

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- l'évaluation de la nature du contrôle (se reporter à la Note 1.5 « Périmètre de consolidation ») ;
- déterminer si des accords contiennent des contrats de location (se reporter à la note 1.10 « contrats de location ») ;
- l'évaluation de la juste valeur de la rémunération des investisseurs à retenir au compte de résultat dans le cadre des opérations de financement ABO et de l'équitization de la dette par exercice des BSA E dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, le Groupe a également exercé son jugement pour l'appréciation de l'existence d'un événement déclencheur menant éventuellement à une perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles ou incorporelles (cf. Notes 1.7 à 1.9).

La liste des entités pour lesquelles le Groupe a exercé son jugement sur la nature du contrôle figure dans la Note 1.5 « périmètre de consolidation ».

1.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.6.1 PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle en application d'IFRS 10 – États financiers consolidés. Le Groupe contrôle une entité, et la consolide en tant que filiale, si les trois critères suivants sont remplis :

- l'investisseur dispose de droits effectifs lui conférant la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- l'investisseur a droit et est exposé aux rendements variables de l'entité en raison de ses liens avec celle-ci ;
- l'investisseur peut utiliser son pouvoir de décision pour influencer sur ces rendements.

1.6.2 JUGEMENTS SIGNIFICATIFS EXERCES DANS L'ANALYSE DU CONTROLE

Le Groupe examine principalement les éléments et critères suivants afin de déterminer s'il a le contrôle sur une entité :

- la gouvernance : droits de vote et représentation du Groupe dans les organes de gouvernance, règles de majorité, droits de veto ;
- la nature des droits substantiels ou protectifs, accordés aux actionnaires au titre des activités pertinentes de l'entité ;
- les mécanismes de résolution de conflits ;
- le droit/l'exposition du Groupe au rendement variable de l'entité;

1.6.3 LISTE DES FILIALES AU 31 DECEMBRE 2021

Nom des sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
Cybergun SA	100,00%	Mère
Brains 4 Solutions	100,00%	I.G
Cybergun Italie	100,00%	I.G
Cybergun Hong Kong	100,00%	I.G
Cybergun Japan	100,00%	I.G
Softair USA	100,00%	I.G
Spartan Imports Denmark	100,00%	I.G
Spartan US	100,00%	I.G
Tech Group Hong Kong	100,00%	I.G
Ton Marquage	100,00%	I.G
Cybergun International	100,00%	I.G
Dolomede AD1	100,00%	I.G
Microtrade	100,00%	I.G
Palco Sports	100,00%	I.G
Open Space	100,00%	I.G
Arkania	51,00%	I.G
SCI Notre usine	50,00%	I.G
Valantur	50,01%	I.G
Huard	50,01%	I.G
Smop	50,01%	I.G
De Pommeray	50,01%	I.G
Arkania USA	50,01%	I.G

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

(*) CYBERGUN JAPAN : Détenu à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

1.6.4 ENTREE DANS LE PERIMETRE

Les entrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Groupe VALANTUR (y compris ses participations historiques SMOP, HUARD, et DE POMMERAY toutes détenues à 100% par la société mère VALANTUR FC ;
- ARKANIA USA, filiale créée en 2021 et détenue à 100% par HUARD.

Compte tenu (i) de la proximité entre la date finalisation des opérations d'acquisition du Groupe VALANTUR par CYBERGUN et la date de clôture de l'exercice, puis (ii) de l'absence de situation intercalaire disponible concernant le Groupe VALANTUR, CYBERGUN a intégré le Groupe VALANTUR dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021. Ainsi le compte de résultat consolidé 2021 n'intègre pas le résultat du Groupe Valantur contrairement au bilan qui intègre les positions de clôture du Groupe VALANTUR.

Les impacts de l'intégration du Groupe VALANTUR dans le bilan consolidé se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021 Hors Valantur	31/12/2021 Valantur
Goodwill	3 743	2 635	2 736	1 007
Immobilisations incorporelles	5 462	2 802	5 256	207
Immobilisations corporelles nettes	5 369	3 919	3 746	1 624
Droits d'utilisation	5 012	1 890	1 487	3 525
Autres actifs financiers non courants y compris dérivés	546	331	363	183
Actifs d'impôt différé	720	351	660	60
Actifs non courants	20 854	11 929	14 247	6 606
Stocks	20 158	8 368	16 560	3 598
Créances clients	8 141	3 863	6 024	2 117
Autres actifs courants	8 476	8 464	6 702	1 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 226	7 117	4 768	1 458
Actifs courants	43 000	27 813	34 053	8 947
Total des actifs	63 853	39 742	48 300	15 553

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021 Hors Valantur	31/12/2021 Valantur
Capitaux propres	33 582	19 808	33 058	525
Dettes financières long terme	4 143	-	23	4 120
Dettes droits d'utilisation à long terme	3 006	1 276	843	2 163
Avantages du personnel et assimilés	671	38	48	623
Provisions non courantes	14	30	14	-
Passifs non courants	7 834	1 343	928	6 906
Dettes financières court terme	762	6 080	11	751
Dettes droits d'utilisation à court terme	1 770	677	687	1 083
Provisions courantes	246	296	156	90
Avantages du personnel	-	20	-	-
Dettes fournisseurs	11 006	5 635	8 442	2 564
Passifs d'impôt exigible	20	80	20	-
Autres passifs courants	8 634	5 803	4 998	3 636
Passifs courants	22 437	18 591	14 315	8 123
Total des capitaux propres et passifs	63 853	39 742	48 300	15 553

1.6.5 EXCLUSION DE PERIMETRE

Non Applicable

1.7 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

1.7.1 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.7.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les créances rattachées à des participations auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces créances sont enregistrés en capitaux propres.

1.7.3 CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES

Euro contre devise :	31/12/2021	31/12/2020
	12 mois	12 mois
Taux de clôture		
USD	1,1326	1,2271
DKK	7,4364	7,4409
JPY	130,3800	121,9488
Taux moyen sur la période		
USD	1,1827	1,1422
DKK	7,4370	7,4542
JPY	129,8767	121,8458

1.8 GOODWILL

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des goodwills est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la valeur recouvrable relative aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill se rattachent.

L'exercice est caractérisé par l'acquisition du groupe VALANTUR en fin d'exercice 2021 et d'une opération de prise de contrôle en cours de finalisation à la date de publication de ce rapport avec VERNEY CARRON qui devrait générer de réelle complémentarité entre les différentes structures. Dans ce contexte, un plan d'affaires fiable n'a pu encore être réalisé, prenant en compte notamment les réorganisations opérationnelles générant des flux inter-compagnies à l'intérieur du groupe. A défaut une approche d'actif net réévalué a été mise en œuvre pour apprécier la valeur du goodwill sur base d'une comparaison entre cette valeur et la valeur comptable.

Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Le Groupe a une seule unité génératrice de trésorerie qui est son activité historique de distribution de répliques.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2021, l'actif net réévalué (sans prise en compte d'impôt différé) prend notamment en compte les éléments ou hypothèses suivantes :

- Des plus-values latentes concernant les biens immobilisés (notamment le site Arkania à Blois),
- Des plus-values latentes concernant la valorisation du portefeuille de licence à leur juste valeur,
- la valorisation de trois contrats clients militaires,
- des décotes de 25% concernant les stocks et les créances clients, prenant en compte un aspect « timing » dans leurs recouvrements.

La valeur de l'actif net réévaluée étant supérieure à l'actif net comptable, aucune dépréciation du goodwill n'a été constatée.

1.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.9.1 BREVETS ET LICENCES

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

1.9.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

Dans le cadre de l'exercice 2021, la société a procédé à l'activation de frais de R&D dans le cadre de ces marchés militaires. Le groupe commencera à amortir les frais activés par contrat à compter de la livraison des pièces de « pré series » et sur une période de 5 ans.

1.9.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.11 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restant à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur. Ainsi, le retraitement a porté sur les contrats de bail immobiliers et les contrats de crédit-bail sur des machines du groupe.

1.12 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.13 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, des instruments dérivés et des emprunts.

Actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont «uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû» (dit test «SPPI» ou Solely Payment of Principal and Interest)
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt sur la base du coût amorti.

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « Passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers
- en « Passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels

1.13.1 PRETS ET CREANCES

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.13.2 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS7.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Les différents éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues. Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

1.13.3 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le cadre du processus d'équitization de sa dette financière, le groupe utilise des BSA (BSA E) dont le traitement comptable est soumis aux dispositions de la norme IAS 32 « instruments financiers ».

1.13.4 EMPRUNT OBLIGATAIRES CONVERTIBLES EN ACTIONS DE LA SOCIETE

Depuis l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019, le groupe a contracté auprès de Alpha Blue Ocean, un contrat de financement par OCABSA devant lui permettre de financer ses projets de développement tout en renforçant ses fonds propres via la conversion quasi immédiate des OCABSA souscrites en actions nouvelles de la société.

Les normes IFRS en vigueur, n'abordent pas directement le traitement comptable à apporter à ces instruments hybrides entre dette financière et fonds propres. Plus particulièrement, IAS 32.AG32 qui précise le traitement à appliquer lors de la conversion d'un instrument composé à l'échéance, ne traite pas spécifiquement du cas de la conversion d'une obligation convertible à une date antérieure à celle initialement prévue ou de la conversion d'un instrument hybride.

Les précédentes communications de la société concernant ces instruments hybrides ont toujours fait état d'un apurement par conversion en actions nouvelles de la société et donc sans impact « cash-out » pour celle-ci. Malgré l'absence d'impact « cash out » pour la société, ces outils ont malgré tout fait l'objet d'un traitement en dettes financières imposé par les textes en vigueur (IAS 32 Instruments financiers).

Ce traitement des OCABSA comme instruments de dettes financières, et notamment la mise en œuvre des normes IFRS 9 et d'IFRIC 19 ont ainsi conduit la société comptabiliser une charge financière supplémentaire de 2,2 M€ correspondant à la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie effectivement payée.

1.13.5 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.14 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.15 STOCKS

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût d'achat et de sa valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non-écoulement identifiés.

1.16 AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES

1.16.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

	31/12/2021	
	Cadres	Non cadres
Échéance comptable		
Age de départ à la retraite:	65	63
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	-	
Duration moyenne des engagements (ans)	20,47	
Taux d'actualisation à la clôture : IBOXX Corporate AA au 31/12	0,98%	
Taux de charges sociales:	42%	45%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	50%	
Augmentation annuelle des salaires:	2,00%	2,00%
Turn-over annuel moyen:		
	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

1.16.2 PAIEMENTS FONDES EN ACTIONS

Pour mémoire, un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains directeurs avait été décidé le 19 février 2019 par le conseil d'administration (pour un nombre maximal de 790 000 actions). La période d'acquisition avait été fixée à un an et la période de conservation de ces actions avait été fixée à un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

L'attribution définitive n'a pas été régularisée par le conseil d'administration, de sorte que la création et la livraison de ces actions ne sont pas intervenues. Ce plan est aujourd'hui expiré.

1.17 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

1.17.1 COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le principe de base d'IFRS 15 est que le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou des services au client. IFRS 15 fournit également des indications spécifiques sur la décomposition des contrats en obligations de prestation et sur l'évaluation des produits dans des circonstances spécifiques. Pour les ventes réalisées par les distributeurs comme pour les ventes réalisées par forces commerciales internes du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste le même et est décrit ci-dessous.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des marchandises vendues dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les produits sont comptabilisés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Société. En cas de contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services et la vente d'équipements, les revenus sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

1.17.2 REVENUS DE LA VENTE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Les ventes de biens et d'équipements connexes, sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'actif est transféré, soit à la mise à disposition du client, soit à la livraison des produits, selon les incoterms appliqués pour la commande. Les produits du Groupe sont généralement vendus dans le cadre de contrats ou via des bons de commande approuvés par les clients qui incluent des prix fixes et déterminables ne contenant pas de droit de retour ou d'obligation significative post-livraison, ou toute autre clause induisant un revenu différé.

Les biens vendus par le Groupe sont couverts par une garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges, le cas échéant, dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques et est considérée comme non significative.

1.17.3 REVENUS DES ACTIVITES DE SERVICE

Les produits des activités de service sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable.

1.18 COUT DES ACHATS

Le coût des achats correspond aux coûts directs des marchandises vendues, y compris les coûts annexes d'achat et frais d'approche (transport – douanes).

1.19 AUTRES ELEMENTS OPERATIONNELS NON COURANTS

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres produits et charges opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres charges et produits opérationnels incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges ayant un caractère non courant.

1.20 COUT DU FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.21 IMPOTS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.22 IMPOT EXIGIBLE

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

1.23 IMPOTS DIFFERES

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.24 RESULTAT PAR ACTION

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.25 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital social de CYBERGUN s'élevé à 4 616 418 €, et est constitué de 46 164 180 actions d'un nominal de 0.10 €.

2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

La position de trésorerie nette de la société à la clôture disponible pour faire face aux échéances à 1 an, soit 3,6m€ (trésorerie brute de 6,2m€ moins les dettes financières et droits d'utilisation à court terme), couplée au soutien de l'actionnaire de référence HBR INVESTMENT GROUP en cas de besoin et à des potentielles solutions de financement externe, constituent des éléments suffisants permettant d'assurer la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à partir de la date de clôture, compte tenu d'un budget 2022 consolidé du groupe prévoyant un EBIDTA à l'équilibre. Ces éléments s'entendent sans prise en compte de l'acquisition post-clôture de la société Verney-Caron.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2021, le management n'a pas identifié de risque de liquidité sur les 12 prochains mois.

2.3 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

2.4 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Aucun instrument de couverture du risque de change n'a été souscrit sur l'exercice.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 GOODWILL

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2021
Goodwill valeurs brutes	13 100			1 007	862	14 969
Goodwill dépréciations	(10 465)				(761)	(11 226)
Goodwill	2 635			1 007	101	3 743

La variation de périmètre correspond à l'intégration du groupe VALANTUR dans le périmètre de consolidation.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2021
Frais de recherche et développement	373	2 307			23	2 703
Logiciels et sites internet						-
Concessions, licences et brevets	5 968	120		586	21	6 694
Autres immobilisations incorporelles et avances	117	132	(14)	15	0	250
Amortissements immobilisations incorporelles	(3 656)	(127)	14	(394)	(22)	(4 186)
Total	2 802	2 432	-	207	21	5 462

Au 31 décembre 2021, la hausse des immobilisations est principalement à mettre en relation avec l'activation de frais de recherche et développement pour 2.5 M€ brut concernant les activités militaires portées par le groupe et l'entrée du groupe VALANTUR dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des licences et brevets s'élève à 2 923 K€ (6 694 K€ en valeur brute). Le Groupe CYBERGUN estime qu'aucun élément à la date de publication de ce rapport ne justifie une dépréciation.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2021
Terrains et constructions	3 016	20		243			3 279
Véhicules, matériels et outillages	2 886	460		3 938		72	7 355
Mobiliers, agencements et installations		523		867		238	1 628
Autres immobilisations corporelles et avances	1 384	(795)	(68)			(249)	272
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	(3 366)	(384)	68	(3 424)		(58)	(7 165)
Immobilisations corporelles nettes	3 919	(176)	-	1 624		3	5 369

Au 31 décembre 2021, la hausse du poste immobilisations corporelles est essentiellement à mettre en relation avec l'entrée du groupe VALANTUR dans le périmètre de consolidation. Cette variation significative correspond essentiellement au parc de machine détenue par le groupe VALANTUR.

Outre cela, au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles du périmètre historique sont essentiellement constituées du terrain et des bâtiments du site de Blois et des moules de fabrication mis à disposition des fournisseurs pour la réalisation des répliques.

3.4 DROITS D'UTILISATION

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2021
Droit d'utilisation corporelles valeurs brutes	3 126	181	(956)	7 419	(92)		9 678
Droit d'utilisation corporelles - Amort et dépr.	(1 236)	(653)	956	(3 893)	160		(4 666)
Droits d'utilisation nets	1 890	(472)	-	3 525	69		5 012

L'intégration du groupe VALANTUR au 31 décembre 2021 s'est matérialisée par le retraitement de 26 contrats de location longue durée correspondant presque exclusivement à des locations d'unités de production. L'impact de cette entrée de périmètre est de 3.5 M€.

3.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2021
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	332	42	(23)	183		12	546
Actifs financiers non courants dépréciations	(2)	(0)	2	-	0	0	0
Total	330	42	(21)	183	0	12	546

L'essentiel des autres actifs financiers non courants est constitué de dépôt de garantie versés.

3.6 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERE

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Actifs d'impôt différé	720	351
Actifs d'impôt différé	720	351

La hausse des IDA sur l'exercice est à mettre en relation avec les écritures de retraitements IFRS 16 et IFRS 9.

3.7 STOCK DE MARCHANDISES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Stocks et en-cours valeurs brutes	20 749	8 725
Stocks et en-cours dépréciations	(592)	(357)
Stocks et en-cours	20 158	8 368

Au 31 décembre 2021, les stocks du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de marchandises	16 961	8 725
Stocks de MP	1 396	-
En cours de production et produits finis	2 393	-
Stocks et en-cours valeurs brutes	20 749	8 725

En milliers d'euros	Ouverture	Effet restockage	Intégration VALANTUR	Clôture
Stocks et en-cours valeurs brutes	8 725	7 977	4 048	20 749

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

3.8 CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	7 911	5 096
Clients douteux	2 008	2 825
Clients Factures à émettre	1 910	364
Créances clients dépréciations	(3 689)	(4 421)
Total	8 141	3 863

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

3.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 290	2 485
Créances sociales	239	222
Créances fiscales	1 759	663
Comptes courants débiteurs	1 361	(41)
Débiteurs divers	674	4 725
Charges constatées d'avance	322	135
Créances d'impôt courant	831	275
Autres actifs financiers, y compris dérivés	(0)	(0)
Autres actifs courants	8 476	8 464

Les autres actifs non courants sont essentiellement composés de :

- 3,3 M€ d'avance et acomptes sur commandes fournisseurs à mettre en lien avec la politique de restockage engagées par le groupe.
- 1,8 M€ de créances fiscales correspondant à des créances de TVA ;
- 1,3 M€ de comptes courant débiteurs dans le cadre d'une convention de compte courant avec la société HBR INVESTMENT GROUP. Il est précisé qu'à la date de publication de ce rapport, CYBERGUN a été remboursé de son compte courant et a été payé des intérêts prévus dans le cadre de ma convention de compte courant.

3.10 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	0	3
Disponibilités	6 226	7 114
Trésorerie active	6 226	7 117
Concours bancaires courants	75	23
Découverts bancaires	75	23
Trésorerie de clôture	6 151	7 094

Le montant des effets remis à l'encaissement non échus (compris dans la trésorerie) représente un montant de 411 K€ au 31 décembre 2021 et 138 K€ en N-1.

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société au 31 décembre 2021 est de 4 616 K€, composé de 46 164 180 actions, chacune entièrement libérée. La variation des capitaux propres est présentée supra.

Les principales opérations de l'exercice affectant les capitaux propres du groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Impact global Part Groupe
Ouverture	596	18 216	20 787	(19 824)	19 775
Affectation résultat N-1			(19 824)	19 824	-
Conversion d'OCEANes ABO II en actions	6 941	4 059			11 000
Augmentation de capital s/ incorporation de créances	4 244	4 951	(2 896)		6 299
Augmentation de capital en numéraire	72	381			453
Réduction de capital	(7 237)		7 237		-
IFRS 9 - JV de la rémunération des investisseurs			2 200		2 200
Autres			151		151
Résultat 2021				(7 228)	(7 228)
Clôture	4 616	27 606	7 655	(7 228)	32 649

Les principales opérations de renforcement du capital social et des fonds propres de l'exercice sont présentées ci-dessous :

Conversion d'obligations en actions

Le renforcement des fonds propres du Groupe par conversion d'OCEANE en action s'élève à 11 000 K€ et correspond à des conversions d'OCEANes en actions dans le cadre des contrats de financement signé avec l'établissement EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES MANCO SA, membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN (ABO).

Augmentation de capital par incorporation de créances et autres

Le renforcement des fonds propres du Groupe par incorporation de créances s'élève à 6 299 K. Il se décompose comme suit :

- 6 044 K€ d'exercice de BSA E (par compensation de créances) dans le cadre de l'équitization de la dette financière de la société
- 255 K€ de conversion en actions de la société au titre d'une indemnité transactionnelle entre la société et certains de ses salariés dans le cadre du dénouement d'un litige concernant la non-exécution d'un plan d'attribution d'actions gratuites (PAGA)
- 2 896 K€ d'augmentation du capital social au titre des opérations de conversions sous le nominal de l'action, de valeurs mobilières donnant accès au capital social et dont l'impact est neutralisé en réserve avec un impact nul sur la variation des fonds propres de la société.

Augmentation de capital en numéraire

L'exercice de BSA K1 sur la période a donné lieu à une augmentation de capital d'un montant de 453 K€.

Réduction du nominal de l'action CYBERGUN

Faisant usage des délégations votées en l'Assemblée Générale, la société a procédé à plusieurs réductions de la valeur du nominal de son action par imputation sur les réserves. Ces opérations ont été effectuées en date du 9 et 16 novembre 2021. L'impact net de ces opérations sur les réserves est de 7 237 K€.

4.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

4.2.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A LONG TERME

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Dettes financières à équitizer	-					-
PGE	-			3 816		3 816
Emprunts bancaires	-	23		304		327
Autres dettes financières	-					-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES LT	-	23	-	4 120	-	4 143

Les dettes financières à long terme sont composées presque exclusivement :

- Des PGE souscrits par le Groupe VALANTUR pour un montant de 3 816 K€
- Des autres emprunts bancaires au bilan du Groupe VALANTUR dans le cadre de l'entrée dans le périmètre de consolidation pour 304 K€

4.2.2 EMPRUNTS A COURT TERME

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Dettes financières à équitizer	6 044		(6 044)			-
PGE				519		519
Emprunts bancaires				168		168
Autres dettes financières	35		(24)	63		75
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES CT	6 079	-	(6 068)	750	-	762

Dettes financières à équitizer :

Les dettes financières à équitizer pour 6 044 K€ à l'ouverture de l'exercice 2021 correspondaient à la part de dettes financières faisant partie du plan de SFA mais non encore convertie en actions à la clôture 2020. Cette dette financière a été intégralement apurée sur l'exercice 2021. Pour davantage d'informations sur l'apurement de cette dette, nous renvoyons le lecteur vers le paragraphe Fait marquants de l'exercice 2021.

PGE :

Le solde de 519 K€ au 31 décembre 2021 correspond aux échéances à un an des PGE souscrits par les entités du groupe VALANTUR.

Autres emprunts bancaires :

Le solde de 168 K€ au 31 décembre 2021 correspond aux échéances à un an des emprunts bancaires (hors PGE) souscrits par les entités du groupe VALANTUR. Ces emprunts concernent essentiellement des acquisitions de machines.

Concours bancaires

Ce poste correspond aux découverts bancaires dont bénéficie les entités du groupe.

4.3 PROVISIONS A LONG TERME ET COURT TERME

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions garanties & SAV	14					14
Provisions IDR	38	48	(38)	623		671
Provisions pour litiges	-					-
Autres provisions pour risques & charges	16		(16)			-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES LT	67	48	(54)	623	-	685

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions garanties & SAV						-
Provisions IDR	20		(20)			-
Provisions pour litiges	296		(140)	90		246
Autres provisions pour risques & charges	-					-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES CT	316	-	(160)	90	-	246

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	383	48	(213)	712	-	931
---	------------	-----------	--------------	------------	----------	------------

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite constatée au 31 décembre 2021 ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent au 31 décembre 2021 :

- Une provision pour un litige sur des opérations irrégulières de lutte sur des produits de contrefaçon en cours depuis plusieurs exercices avec un risque maximum provisionné en N-1 pour 156 K€
- Un effet entré de périmètre VALANTUR pour 90 K€ correspondant exclusivement à des litiges en cours d'ancien salariés.

4.4 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs pour 11 M€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises.

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients créditeurs, avances et acomptes	945	448
Dettes sociales	2 496	635
Dettes fiscales	1 986	502
Dettes sur des parties liées	48	1 980
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 039	
Autres passifs	2 119	1 029
Instruments financiers dérivés	-	1 209
Autres passifs courants	8 634	5 803

Les dettes sur acquisitions d'immobilisations correspondent à l'achat d'une machine pour les besoins de l'activité VALANTUR. Les autres passifs correspondent essentiellement à des dettes de redevances sur les licences.

Pour mémoire au 31 décembre 2020,

- Les dettes envers les parties liées correspondaient à hauteur de 1,5 M€ au compte courant de la SCI Notre Usine avec le co-actionnaire de la SCI, le groupe VALANTUR.
- la dette "instruments financiers dérivés" correspondait à la part de décote sur exercice de BSA E non prise en compte dans les capitaux propres, la dette rattachée à ces BSA E n'étant pas encore équitisée dans le cadre de la clôture précédente.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 mois
Chiffre d'affaires	33 040	40 268
Achats consommés	(24 418)	(29 732)
Marge brute	8 623	10 536
<i>Marge brute en pourcentage</i>	<i>26,10%</i>	<i>26,16%</i>

5.2 SALAIRES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 mois
Salaires	(2 567)	(5 930)
Charges sociales	(800)	(2 371)
Salaires et charges sociales	(3 367)	(8 301)

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

	2021 12 mois	2020 21 mois
Total effectifs	78	70
<i>Dont effectifs en France</i>	<i>64</i>	<i>57</i>
<i>Dont effectifs hors de France</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

5.3 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont notamment constituées :

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 mois
Sous traitance générale	(27)	(990)
Entretien et réparation	(201)	(226)
Locations et charges locatives	(294)	(384)
Assurance (RC, multirisques, transport et autres)	(273)	(460)
Transport sur ventes	(778)	(1 237)
Voyages, déplacements, missions, réceptions	(243)	(468)
Expositions & Marketing (publicité/promotion)	(245)	(662)
Honoraires	(879)	(1 412)
Frais postaux & télécommunications	(116)	(274)
Redevances versées	(765)	(1 511)
Services et commissions bancaires	(114)	(207)
Autres divers	(364)	(429)
Autres achats et charges externes	(4 298)	(8 262)

La variation des autres achats et charges externes versus N-1 est principalement à mettre en relation avec un effet exercice 12 mois vs 21 mois entre les clôtures 2021 et 2020. Les postes les plus significatifs de l'exercice 2021 sont (i) les honoraires pour 0.9 M€ (honoraires financiers, juridiques, boursiers, (ii) les frais de transport sur ventes pour 0.8 M€ qui augmentent (en proportion du CA) notamment du fait de la hausse du chiffre d'affaires, (iii) les royalties payées aux licensors pour 0.8 M€.

5.4 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(127)	(271)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 037)	(1 643)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations immobilisations		-
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	641	(188)
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	98	52
Amortissements et provisions	(425)	(2 050)

5.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

Les produits et charges opérationnels non courants pour 2.3 M€ en 2021 s'analysent de la manière suivante :

- 0.8 M€ de charges d'honoraires en lien avec les opérations de financement et d'apurement de la dette financière ;
- 0.3 M€ de charges exceptionnelles sur litiges et protocoles d'accord ;

- 0.7 M€ de charges de non courantes en lien avec la restructuration du personnel sur les périmètres France et USA dans le cadre des opérations de rapprochements avec VALANTUR et EVIKE ;
- 0.4 M€ de charges exceptionnelles en lien avec le nettoyage des postes créances et fournisseurs (créances et dettes prescrites) ;
- 0.1 M€ d'autres charges exceptionnelles diverses.

5.6 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts financiers	(4)	(1 238)
Coût de l'endettement financier net	(4)	(1 238)
Ecart de change net	546	(836)
Intérêts sur dettes droits d'utilisation (IFRS 16)	(56)	(132)
Autres produits et charges financières	(6 725)	(6 713)
Produit net des charges financières	(6 235)	(7 681)

Coût de l'endettement financier net

En 2020, le coût de l'endettement financier net pour 1 238 K€ correspondait essentiellement aux intérêts sur l'emprunt obligataire.

Ecart de change net

L'écart de change net à principalement mettre en relation avec l'évolution du cours €/€ sur la période se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de change global	564	(845)
Part affectant le résultat financier	546	(836)
Part affectant le résultat opérationnel courant	18	(9)

Autres produits et charges financières :

En 2021, les autres produits et charges financières correspondent essentiellement à :

- 4.6 M€ de frais d'engagement sur le contrat de financement par OCEANE ;
- 2.2 M€ correspondant à la charge financière (telle que définie par la norme IFRS 9 au titre de l'appréciation à la juste valeur de la rémunération des investisseurs dans le cadre de l'exercice des instruments financiers hybrides que sont les OCEANE.

Pour mémoire, en 2020, les autres produits et charges financiers correspondaient essentiellement :

- Aux frais d'engagement sur le contrat de financement par OCEANE pour 4,6 M€ ;
- A la charge financière (telle que définie par la norme IFRS 9) que représente l'appréciation à la juste valeur de la rémunération des investisseurs dans le cadre de l'exercice des instruments financiers hybrides que sont les OCEANE et des instruments dérivés (BSA E) pour 2020, dont le montant globale s'élevait à 3,4 M€.
- Aux produits financiers de 3,9 M€ résultant de l'abandon par certains obligataires dans le cadre du plan de SFA de 70% de la valeur de leur créance ;
- Minorés de la charge financière (telle que définie par la norme IAS 32) que représente l'émission des BSA K1, K2A et K2B en 2020 dans le cadre du plan de SFA et dont le montant s'élevait à 2,2 M€.

5.7 CHARGES D'IMPOTS

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 21 mois
Impôt courant	(171)	(22)
Impôts différés	456	(378)
Produits (charges) d'impôts	285	(400)

La charge d'impôt courant correspond en 2021 essentiellement à la charge de CVAE constatée sur les entités françaises.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1.1 EXISTENCE D'EMPRUNTS ASSORTIS DE CLAUSE DE COVENANTS

Au 31 décembre 2021, le Groupe CYBERGUN ne fait état d'aucun emprunt assortis de clause de covenants.

6.1.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	21 610
Effets à l'encaissement non échus	411	138

Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.

6.2 PARTIES LIEES

6.2.1 AVENANT A UNE CONVENTION DE FIDUCIE-GESTION ENTRE LA SOCIETE, RESTARTED INVESTMENT ET HBR INVESTMENT GROUP

Le 12 avril 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de fiducie gestion CYBERGUN du 17 février 2020 entre, notamment, la Société, la société de droit belge RESTARTED INVESTMENT S.A. (« RI ») et la société HBR INVESTMENT GROUP S.A.S. (« HBR »).

Le conseil a retenu que cet avenant était conforme à l'intérêt social en ce qu'il permettait l'obtention de nouveaux financements tout en assurant la continuation de son processus de désendettement financier.

Les personnes concernées sont (i) M. Hugo BRUGIERE, président-directeur général de la Société, administrateur de RI et président de HBR, et (ii) M. Baudouin HALLO, directeur général délégué de la Société, représentant permanent de l'administrateur délégué de RI et directeur général de HBR.

L'impact de cette convention sur les comptes de l'exercice 2021 s'est traduit par 9 M€ de tirage sur la ligne de financement ABO avec contrepartie en augmentation de capital.

6.2.2 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT

Le 19 juillet 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et M. Baudouin HALLO.

Le conseil a retenu que la conclusion de ce protocole était justifiée en ce qu'elle permettrait de régler définitivement un différend avec un dirigeant de la Société et que ce dernier a accepté de faire une concession significative.

La personne concernée est M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

Au titre de cette opération, CYBERGUN SA a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2021 une charge exceptionnelle de 72 K€.

6.2.3 CONTRAT DE CESSION DE TITRES ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT

Le 9 novembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé un contrat de cession entre M. Emmanuel COURAUD (entre autres), en qualité de cédant, et la Société, en qualité d'acquéreur, portant sur 4.470 actions de la société VALANTUR F.G. S.A.S. (« VALANTUR »).

Le conseil a retenu que cette opération était la conclusion du rapprochement initié depuis plusieurs mois entre la Société et VALANTUR et permettait ainsi à Société de disposer de capacités de production industrielles de haut niveau pour répondre aux besoins de ses clients, notamment dans le domaine militaire.

La personne concernée est M. Emmanuel COURAUD, administrateur de la Société.

Au titre de cette opération, CYBERGUN SA a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2021 un décaissement de 685 K€.

6.2.4 CONVENTION DE TRESORERIE ENTRE LA SOCIETE ET HBR INVESTMENT GROUP

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et HBR aux termes de laquelle la Société s'est engagée à mettre à disposition de HBR la somme maximale de 3 MEUR avec un taux d'intérêt annuel au moins égal à cinq pour cent (5%).

Le conseil a retenu que la Société disposait d'un niveau de trésorerie suffisant et que les conditions de remboursement proposées étaient intéressantes pour la Société.

Les personnes concernées sont (i) M. Hugo BRUGIERE, président-directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin HALLO, directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

Au titre de cette opération, CYBERGUN SA a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2021 un produit d'intérêts de 5 K€ et une créance de 1 550 K€. Il est précisé qu'à la date de publication de ce rapport, CYBERGUN a été remboursé de son compte courant et a été payé des intérêts prévus dans le cadre de la convention de compte courant.

6.2.5 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA SOCIETE ET RI

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre RI, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de client.

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude SOLARZ, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo BRUGIERE, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin HALLO, alors directeur général délégué de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, étant précisé que cette convention n'a donné lieu à aucune facturation ou aucune charge au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6.2.6 CONVENTION DE COMPTE COURANT ENTRE LA SOCIETE ET RI

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre RI et la Société. Aux termes de cette convention, RI a consenti à la Société un apport en compte courant d'un montant maximal de 10 MEUR au taux d'intérêt annuel de 3,3%.

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude SOLARZ, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo BRUGIERE, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin HALLO, alors directeur général délégué de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 étant précisé que le solde du compte courant d'associé était nul tout au long de l'exercice 2021. En conséquence de quoi, cette convention est sans impact sur les comptes 2021 de la société.

6.2.7 CONVENTION DE COMPTE COURANT ENTRE LA SOCIETE ET BM INVEST

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société BM INVEST S.A.S. (« BM Invest ») et la Société. Aux termes de cette convention, BM INVEST consent à un apport en compte courant d'un montant maximal de 2 MEUR au taux d'intérêt annuel de 10%.

La personne concernée était M. Claude SOLARZ, alors président du conseil d'administration de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 étant précisé que le solde du compte courant d'associé était nul tout au long de l'exercice 2021. En conséquence de quoi, cette convention est sans impact sur les comptes 2021 de la société.

6.2.8 BAIL ENTRE LA SOCIETE ET RENAISSANCE

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société civile immobilière RENAISSANCE (« RENAISSANCE »). Conformément à ce protocole transactionnel, un contrat de bail d'une durée de neuf (9) ans a été conclu entre RENAISSANCE, en qualité de bailleur, et la Société, en qualité de preneur, portant sur des locaux commerciaux situés 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150).

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude SOLARZ, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo BRUGIERE, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin HALLO, alors directeur général délégué de la Société et gérant de RENAISSANCE.

L'exécution de ce bail s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'impact sur les comptes de CYBERGUN SA en 2021 prend la forme d'une charge de loyer de 187 K€

6.2.9 CONVENTION DE FIDUCIE ENTRE LA SOCIETE ET RI

Le 24 janvier 2020, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de fiducie-gestion entre, notamment, la Société et RI.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo BRUGIERE, président-directeur général de la Société, administrateur de RI et président de HBR, et (ii) M. Baudouin HALLO, directeur général délégué de la Société, représentant permanent de l'administrateur délégué de RI et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention de fiducie-gestion s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Au titre de cette convention, la société a enregistré dans ses comptes l'apurement de 6 044 K€ de dettes financières avec contre partie en augmentation de capital.

6.2.10 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de la norme IAS 24, la rémunération brute globale des dirigeants / mandataires sociaux s'est élevée sur les 21 mois de la période à un montant global de 424 K€.

6.3 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

6.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Missions	31/12/2021		31/03/2020	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
<i>Emetteur (Société mère)</i>	140	81%	140	58%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	20	11%	20	10%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<i>Emetteur (Société mère)</i>	12	8%	48	33%
<i>Filiales intégrées globalement</i>		0%		0%
TOTAL GENERAL	172	100%	208	100%

7 Evènements post-clôture

7.1 OPERATION DE RAPPROCHEMENT ENTRE CYBERGUN ET VERNEY CARRON

VERNEY-CARRON est le plus grand et le plus ancien fabricant d'armes de chasse français. Il fabrique et distribue également les lanceurs de balle de défense FLASH-BALL qui équipent de nombreuses forces de l'ordre. VERNEY-CARRON est la dernière entreprise française à posséder en son sein tous les savoir-faire et capacités pour concevoir et fabriquer des armes de petits calibres pour les marchés de la Chasse et de la Défense, et des dispositifs non létaux pour le marché du Maintien de l'Ordre. Au cours des dernières années, VERNEY-CARRON a développé et ajouté à sa marque sécurité & défense LEBEL, une offre complète d'armes militaires intégrant un fusil d'assaut (VCD 15), un fusil de précision (VCD 10) et un fusil mitrailleur en calibre 9mm (VCD 9).

Le partenariat industriel stratégique projeté entre CYBERGUN et VERNEY-CARRON repose essentiellement sur une sanctuarisation de l'activité « CHASSE & NATURE » historique, autour de la marque « VERNEY-CARRON », et une nette montée en puissance de l'activité « DEFENSE & SECURITE » et de la marque « LEBEL », permettant ainsi de recréer une véritable filière française de l'équipement des forces armées.

Le projet porté par CYBERGUN prévoit de pérenniser les postes au sein de la société VERNEY-CARRON et de soutenir un vaste programme d'investissements d'environ 20 MEUR sur les 4 à 5 prochaines années afin notamment d'accroître les capacités de production de la société. CYBERGUN ne prévoit pas de recours sur son titre à un financement avec suppression du DPS et n'imposera pas de dilution à ses actionnaires pour financer ce projet de rapprochement.

Après concertation entre les deux sociétés, CYBERGUN a d'ores et déjà sécurisé plusieurs options pour le financement de ce projet. Les modalités exactes de chacune de ces options sont en cours de discussion avec les partenaires bancaires de VERNEY-CARRON ainsi que les pouvoirs publics et seront dévoilées une fois que le Tribunal de commerce de Saint-Étienne se sera prononcé sur le plan de sauvegarde de la société VERNEY-CARRON.

L'objectif est de pouvoir à terme produire 15 000 à 20 000 armes de chasse par an et plus de 50 000 armes (d'assaut, de précision, pistolet mitrailleur et non-létale). Le rapprochement entre les deux sociétés devrait être finalisé d'ici fin 2022. La finalisation de ce dernier est notamment soumise à l'accord des banques créancières de la société VERNEY-CARRON sur un plan de renégociation de la dette bancaire de cette dernière.

7.2 NOUVEAU CONTRAT DANS LES SYSTEMES D'ENTRAINEMENT DES FORCES

En mars 2022, un an après son premier contrat avec RUAG Défense France, CYBERGUN a annoncé avoir signé un nouveau contrat avec son partenaire pour livrer près d'une vingtaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères et destinés aux armées d'un pays européen membre de l'OTAN. Ce contrat de sous-traitance, d'un montant aux alentours de 2 MEUR, porte sur la fabrication et la livraison de près d'un millier de répliques d'armes légères, de mitrailleuses et leurs accessoires associés. Ces répliques seront réalisées intégralement en France, sur le nouveau site de Blois dans les dix-huit mois à venir.

7.3 EXTENSION DE LA COOPERATION AVEC EVIKE

Dans la continuité de l'accord de distribution exclusif (hors « chain stores » et marché militaire) des produits CYBERGUN conclu mi-2019 avec son partenaire EVIKE, CYBERGUN a annoncé en avril 2022 l'entrée de EVIKE à hauteur de 49% au capital de SAUSA et PALCO, les deux filiales américaines de CYBERGUN. CYBERGUN parachève ainsi la redéfinition de sa stratégie sur le marché « grand public » aux Etats-Unis. Le montant de la transaction s'élève à 4.5 M\$. EVIKE se voit également accorder un droit d'acquisition du solde du capital exerçable pendant 5 ans. D'ici là, les deux filiales en cours de fusion restent contrôlées et consolidées par CYBERGUN.

7.4 IMPACT DE LA CRISE RUSSO-UKRAINIENNE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen. Cette vigilance s'applique sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêt des comptes le Groupe n'a pas identifié de transactions avec des contreparties commerciales russes.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le Groupe demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

7.5 INCIDENCES DE LA CRISE DU COVID-19

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2021 du groupe, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.



BM&A • 11, rue de Laborde • 75008 Paris
+33 (0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 euros - RCS Paris 348 461 443